



Le général d'armée Christian Rodriguez
directeur général de la gendarmerie nationale

à

Monsieur le Ministre de l'intérieur et des outre-mer

Objet : Premier bilan des opérations d'ordre public du 24-26 mars à Sainte-Soline (79)

Pièce-jointe : Planche-photo sur les opposants

Du 24 au 26 mars 2023, la gendarmerie nationale a engagé un dispositif opérationnel d'une envergure exceptionnelle dans le département des Deux-Sèvres, afin de maintenir l'ordre public face à des manifestations interdites d'opposants aux projets de réserves agricoles de substitution, impliquant de nombreux individus radicaux. La présente note apporte un retour d'expérience immédiat, du point de vue de la direction générale de la gendarmerie nationale. Le dispositif engagé afin de répondre aux missions fixées par le représentant de l'État y est détaillé (I), ainsi que les principales séquences des opérations (II), et le premier bilan dressé à ce stade (III).

I/ Un dispositif d'envergure, permettant de défendre un site menacé

Les opérations du 24-26 mars 2023 à Sainte-Soline se sont inscrites dans un contexte hautement sensible, tenant à l'historique des précédentes manifestations violentes, ainsi qu'aux anticipations produites par les services de renseignement pour cette nouvelle manifestation dite du « printemps maraîchin ». Afin de répondre aux objectifs fixés par le représentant de l'État, la gendarmerie nationale a déployé un dispositif de 3000 militaires, appuyés par des fonctionnaires de la police nationale (renseignement territorial, CRS).

A/ Une contestation qui se radicalise

La contestation des projets de réserves de substitution dans le département des Deux-Sèvres, pilotée par plusieurs collectifs (au premier rang desquels « Bassines non merci » et « les soulèvements de la terre »), avait déjà donné lieu à quatre manifestations depuis 2021, dont la physionomie est devenue de plus en plus violente, au fil de l'infiltration croissante de l'ultra-gauche parmi les participants. La précédente manifestation, organisée les 29-30 octobre 2022, était déjà interdite par la préfète, et avait réuni 4.000 manifestants dont 400 radicaux. Les 1.700 gendarmes engagés avaient subi des attaques particulièrement violentes de la part d'opposants déterminés à en découdre et à dégrader les installations agricoles. 61 gendarmes avaient été blessés, dont un grièvement, à la suite de jets de pierre et de tirs de mortier d'artifice.

Ces mobilisations ponctuelles s'accompagnent d'actions malveillantes commises tout au long de l'année ; c'est ainsi, par exemple, que la dégradation par lacération d'une importante réserve de substitution implantée dans le département voisin de la Charente a été découverte le 22 mars dernier.

B/ Le printemps maraîchin

A l'appel de tous les collectifs d'opposants, une nouvelle grande mobilisation intitulée « le printemps maraîchin » a été planifiée du 24 au 26 mars 2023. Depuis plusieurs mois, tous les renseignements obtenus ont permis d'accréditer l'ampleur et la sensibilité de cette mobilisation (6 à 10000 participants), avec un millier d'éléments violents spécifiquement venus pour en découdre, de France comme de l'étranger (Belgique, Suisse, Italie, Allemagne, Espagne). En dehors des éléments les plus radicaux des collectifs cités supra, il convient de noter la présence massive de la mouvance « antifa », d'anarcho-autonomes, et d'extrémistes écologistes violents.

Cette manifestation a été interdite par madame la Préfète des Deux-Sèvres, au vu des risques manifestes de violences qu'elle impliquait. Cette interdiction a été contestée en justice et confirmée par le juge administratif.

C/ La mission reçue du représentant de l'État

Le dispositif engagé par la gendarmerie sous les ordres du général de division Samuel Dubuis, commandant la gendarmerie pour la zone Sud-Ouest, a été conçu, conformément aux directives reçues, afin :

- de garantir la sécurité des personnes et des biens, au mieux en prévenant les actes violents, au pire en les contenant ;

- de défendre les réserves de substitution de la région face à toute menace d'intrusion, d'occupation et de dégradation, avec effort sur le site SEV 15 (1,8 km de périmétrie, 162 000 m²), clairement visé par les opposants pour s'y installer dans une démarche de défi à l'autorité de l'Etat ;

Par ailleurs, une importante composante judiciaire a été déployée afin de recueillir tous les éléments permettant d'identifier les auteurs d'infraction pénale en amont, pendant, ou après la manifestation, et de pouvoir constituer des procédures pénales à leur encontre.

Enfin, un dispositif de contrôle de zone particulièrement dense a été déployé par la gendarmerie départementale pendant plusieurs jours sur tous les axes de la région, afin d'entraver en amont l'arrivée d'individus faisant l'objet de fiches de recherche, et saisir les armes que certains d'entre eux étaient susceptibles de transporter.

D/ Le dispositif engagé

3 200 gendarmes et policiers ont été engagés du 24 au 26 mars dans le cadre de cette mobilisation, dont 3000 gendarmes sur le secteur de Sainte-Soline. S'agissant de ce dispositif, les points suivants peuvent être mis en exergue :

- 20 escadrons de gendarmerie mobile ;

- 9 hélicoptères, 4 blindés VBRG, et 4 engins lanceurs d'eau ;

- plus de 100 enquêteurs judiciaires de l'avant, imbriqués dans les escadrons ;

- des capacités de manœuvre rapide et de projection : un peloton motorisé d'intervention et d'interposition (PM21) monté sur quad (40 personnels sur 20 quads), et 4 pelotons héliportables ;

- un poste de commandement complet.

II/ Des opérations d'ordre public de haute intensité

A/ Chronologie générale

Après l'installation des opposants sur plusieurs lieux de bivouac, de premiers accrochages sont survenus le 24 mars après-midi avec 300 éléments black-block cherchant à tester le dispositif de la gendarmerie (ce qui a provoqué une coupure temporaire de LGV), la matinée du samedi 25 a été largement consacrée à l'accueil des participants (près de 8 000 en tout) et aux préparatifs de la manifestation.

Les opposants se sont élancés à la mi-journée depuis plusieurs sites, en trois cortèges distincts d'environ 2000 personnes chacun, convergeant à pied vers la retenue SEV 15. Les principaux éléments de chronologie suivants méritent d'être cités :

- 10h15 Départ cortège « rose » (2000 participants).
- 10h45 Départ cortège « jaune » et « turquoise » (2 fois 2000 participants).
- 13h05 Jet de cocktail Molotov et tirs de mortier d'artifice sur la gendarmerie ; les opposants tentent de pénétrer en force sur la retenue SEV 15 malgré les sommations réglementaires.
- 13h24 2 Irisbus et 2 Partners gendarmerie en feu.
- 14h20 Retour relatif au calme, repli de l'adversaire.
- 14h35 Organisation d'un secours par une équipe médicale de la gendarmerie sur un manifestant gravement blessé en attendant arrivée des secours
- 15h14 Les manifestants se recentrent sur la SEV15. Arrivée du renfort de 2 EGM.
- 15h23 Retour de l'adversaire sur la façade sud de SEV15.
- 15h27 le peloton motorisé d'intervention et d'interposition intervient sur les flancs adverses, provoquant son repli
- 17h30 Décrochage de l'adversaire vers le camp – démontage du bivouac pour rejoindre Melle.

B/ Précisions sur l'assaut du site SEV 15

Lorsque les cortèges sont arrivées à proximité de la clôture de SEV 15, les plus radicaux se sont détachés pour donner l'assaut au dispositif de la gendarmerie, en concentrant leurs efforts sur des points précis pour tenter d'ouvrir une brèche et pénétrer sur le site. De nombreuses personnes étaient vêtues de noir et de bleu, porteuses de cagoules, masques et équipements de protection (casques, lunettes, parapluies,...). 800 à 1.000 radicaux ont été dénombrés lors de cette séquence. Parmi ces derniers, 400 à 500 Black Blocs expérimentés et ultra-violents étaient organisés par groupes de 20 (avec des indicatifs radio « Citron », « Poisson »...) et se coordonnaient par talkies-walkies et mégaphones. Autour de ces activistes expérimentés, plusieurs individus porteurs de tenues et d'équipements similaires, mais manifestement plus jeunes et moins aguerris, complétaient le Black Bloc.

Les militants radicaux ont fait usage en très grand nombre de cocktails Molotov, de mortiers d'artifice, de mélanges incendiaires à retardement, de pierres ou de frondes projetant des billes d'acier à l'encontre des gendarmes. Une structure de fortune bâchée, portée à dos d'hommes, a été utilisée pour transporter du matériel.

Un individu a été observé portant une bouteille de gaz et un chalumeau dont il a fait usage sur un véhicule de la gendarmerie, tandis qu'un autre individu, mettait en œuvre une disqueuse de chantier sur au moins une vitre d'un véhicule de dotation.

Après plusieurs assauts, stoppés par la défense ferme des escadrons engagés (*sur les 20 escadrons présents, deux subiront 37 blessés, soit les trois quarts des blessures recensées chez des personnels de l'Arme*) ainsi que par la manœuvre des éléments motorisés de la gendarmerie sur leurs flancs, les organisateurs ont plaidé pour un repli en arguant de leur intention de commettre des dégradations sur les canalisations lors du retour vers leur camp de base, mais également en indiquant la saturation de leurs équipes médicales.

Amers de ne pas avoir pu pénétrer sur la parcelle SEV 15, ils se sont finalement résignés à appeler au retour au calme et à se replier sur leurs bases de vie, où le reste des manifestations (statiques) organisées au cours du samedi soir et du dimanche n'ont donné lieu à aucun débordement.

III/ Bilan provisoire

Le niveau de violence extrême de la frange radicale des opposants, plusieurs heures durant, et l'emploi de la force qui en a découlé de la part des unités de gendarmerie au contact de ces individus déterminés, ont conduit à un bilan humain et matériel significatif.

Pour autant, il convient de souligner qu'aucune des réserves de substitution de la région, et singulièrement celle du site SEV 15, n'ont fait l'objet d'intrusions, de dégradations ou d'installations illicites à l'occasion de cette manifestation, conformément aux objectifs initialement fixés.

A/ Le bilan humain

S'agissant du bilan humain, encore évolutif, les heurts de haute intensité qui ont opposé les 1000 individus radicaux et les gendarmes en charge de la défense de SEV 15 pendant plusieurs heures ont causé à ce stade :

- pour la gendarmerie 47 blessés, dont 6 ont fait l'objet d'une évacuation médicale, sans pronostic vital engagé ; comme évoqué supra, 80 % de ces blessés sont des militaires de deux EGM qui ont défendu le périmètre SEV 15 face aux tentatives extrêmement violentes de percée des black blocks ;

- pour les opposants au moins 17 blessés recensés dont 2 graves (pronostic vital engagé) ; les représentants des collectifs annoncent 200 blessés dont 40 graves, non documentés à ce stade ; il est probable que le chiffre réel se situe entre les deux dans la mesure où de nombreux opposants radicaux ont préféré s'auto-médiquer ou aller consulter eux-mêmes les services hospitaliers, pour certains hors des Deux-Sèvres.

- 3 journalistes ont par ailleurs été blessés, dont deux évacués.

S'agissant des deux opposants grièvement blessés et hospitalisés, aucun élément ne permet à ce stade de déterminer l'origine de leurs blessures. Le premier a été secouru à quelques centaines de mètres du site ; le second s'est présenté directement à l'hôpital. Seules les enquêtes judiciaires en cours permettront de faire la lumière à ce sujet avec des éléments objectifs.

B/ Le bilan matériel

4 véhicules de la gendarmerie (2 fourgons de maintien de l'ordre Irisbus et 2 véhicules Partner) positionnés en bouclage autour du site ont été totalement calcinés, sous l'effet des projectiles incendiaires lancés par les opposants. A l'intérieur de ces véhicules se trouvaient des équipements personnels et des matériels collectifs, qui ont été brûlés (des investigations sont toutefois en cours afin de clore l'hypothèse d'un vol, que rien ne permet de documenter à ce stade).

S'agissant des munitions, 5015 grenades lacrymogènes ont été tirées, ainsi que 89 grenades de désencerclement GENL, 40 dispositifs déflagrants ASSR. 81 tirs de LBD ont par ailleurs été délivrés, dont deux (non-touchants) par le peloton motorisé d'intervention et d'interposition ; les conditions de ces deux cas précis feront l'objet d'une enquête administrative de l'inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN), qui vient d'être saisie à ce titre.

C/ Le bilan judiciaire

88 enquêtes judiciaires de flagrance sont actuellement ouvertes à la suite du printemps maraîchin :

- 52 font suite à des plaintes déposées par des militaires de l'Arme (45 pour blessures individuelles, 6 pour destruction d'effets personnels, et 1 pour l'incendie des 4 VL de service) ;
- 20 font suite à des infractions constatées sur tous les postes de contrôle déployés sur les axes de la région, notamment en amont de la manifestation ;
- 12 procédures sont en lien direct avec les actes commis lors des opérations du 25/03 (attroupements violents, transport d'armes,...) ;
- 4 procédures ont été ouvertes pour rechercher les causes des blessures (Art 74 Al.6 CPP) sur des personnes hospitalisés, dont les deux opposants dont le pronostic vital est engagé.

18 mesures de garde à vue ont d'ores et déjà été prises au titre de ces procédures.

La section de recherches de Poitiers, renforcée pour l'occasion, est en charge de la direction d'enquête de la majorité de ces procédures

Plus largement, les unités judiciaires et l'inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) se tiennent à la disposition des magistrats pour enquêter sur tout nouveau fait qui viendrait à être signalé.

D/ Points particuliers

- **la volumétrie du dispositif engagé** : le dispositif engagé (3000 gendarmes face à 6-8000 opposants dont 1000 radicaux) est apparu adapté au niveau élevé de la menace, ainsi qu'aux contraintes tactiques d'un maintien de l'ordre en milieu rural sur un terrain particulièrement vaste (un site principal et plusieurs sites secondaires), qu'il convenait de défendre de manière hermétique, jour et nuit, pendant près de 72h.

- **l'emploi de la force** : les premiers tirs de grenades lacrymogènes ont été effectués après sommations, face à des cortèges d'individus qui participaient à une manifestation interdite, et ce malgré les appels à la modération des équipes de liaison gendarmerie qui se trouvaient à leur contact. Face à un niveau de violence extrême et aux assauts massifs d'individus extrêmement déterminés et protégés des effets des gazs lacrymogènes, un niveau proportionné d'emploi des grenades de désencerclement et des LBD a été effectué. A cet égard, il convient de préciser que la très grande majorité des munitions tirées ont été des grenades lacrymogènes, dont les effets sont beaucoup moins opérants en milieu rural ouvert et venteux qu'en milieu urbain, à plus forte raison sur des étendues de plusieurs hectares. Afin de maintenir à distance l'adversaire et éviter un contact physique dommageable pour les deux parties, un emploi massif de ces munitions est généralement nécessaire.

- **l'accès des secours** : dès la conception initiale du dispositif pour la manifestation du 25 mars, un important dispositif de secours a été prépositionné autour de SEV 15, associant de moyens médicaux militaires (médecins, infirmiers : 2 équipes sur SEV 15 et une sur SEV 17) et civils (SDIS, SMUR avec des officiers de liaison au poste de commandement et des véhicules prépositionnés sur les communes alentour). Lorsque des opposants blessés ont appelé les secours en vue d'une évacuation, il a d'abord fallu les localiser précisément au milieu des champs (avec emploi des hélicoptères) avant de pouvoir y projeter les secours. Dans ce cadre, il convient de mentionner qu'un des deux opposants dont le pronostic vital est engagé a été secouru par un médecin de la gendarmerie, qui a dû se déplacer à pied au sein d'une foule hostile au péril de son intégrité physique, harcelé par des black blocks alors même qu'il venait de prodiguer des soins au blessé. S'agissant des causes des lésions les plus graves observées chez les opposants, il faut laisser le temps nécessaire aux enquêtes judiciaires, dans la mesure où l'origine des blessures n'est pas établie à ce stade.

- **l'emploi des quads au maintien de l'ordre** : il s'agit d'un dispositif d'intervention adapté au milieu rural, permettant d'assurer une mobilité tout-terrain de manière à pouvoir intervenir sur des groupes comettant des exactions. Ce dispositif a joué un rôle déterminant à Sainte-Soline en évitant l'envahissement du site. A ce titre, il apparaît pertinent de poursuivre son expérimentation.

Les opérations d'ordre public du week-end écoulé marquent une nouvelle étape dans le niveau de violence et d'organisation des groupes radicalisés. Quel que soit le site à préserver, ce déchaînement de violence organisé et coordonné vise à mettre en échec notre capacité à maintenir l'ordre public et à assurer la protection des institutions. Nous travaillons en permanence à adapter nos modes d'action pour y faire face dans le strict respect du cadre juridique.

Tels sont les premiers éléments dont il m'a semblé opportun de vous faire part, en complément des éléments que pourra vous apporter madame la Préfète des Deux-Sèvres.

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Le général d'armée Christian Rodriguez,
par ordre,

Le général de corps d'armée André Pétilot,
major général de la gendarmerie nationale